

Hydrapis

Hygiène et protection des trayons Pulvérisation après traite

1. PROPRIETES :



Produit utilisable en agriculture biologique *.



HYDRAPIS s'applique en pulvérisation manuelle ou automatique.
HYDRAPIS peut s'utiliser en robot de traite.



HYDRAPIS peut également s'utiliser en trempage liquide.



HYDRAPIS est un produit prêt à l'emploi, à base de CHLORHEXIDINE.

La formule exclusive de l'HYDRAPIS est une association d'agents nettoyants et d'agents humectants d'origine végétale permettant de limiter les irritations.

À base d'essence de citronnelle sans allergène et d'un agent désinfectant, HYDRAPIS assure la protection microbienne des trayons tout en conservant leur douceur et souplesse.

Doux, HYDRAPIS n'agresse pas la peau.

2. MODE D'EMPLOI :

Immédiatement après la traite :
Pulvériser HYDRAPIS pur sur le pis, veiller à bien répartir le produit.
Ne pas essuyer, ne pas rincer, laisser agir.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide rose
pH :	5,75 +/- 0,75
Densité :	1,02 +/- 0,01 g/cm ³
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
TP :	TP03 - désinfection des trayons hors usage médicament vétérinaire.
Substance active :	Digluconate de Chlorhexidine (N°CAS: 18472-51-0) à 6 g/kg

4. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :
- Bidon de 20 kg. Réf. 001100303,
- Fût de 60 kg. Réf. 001100304
- Fût de 200 kg Réf.001100312
- Container de 1000 kg. Réf. 001100306

Le pictogramme EVPHEL, présent sur le produit, indique que l'emballage usagé peut être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (excepté le container).

5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1003) : + 33 (0)3 83 22 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

** Produit utilisable en agriculture biologique conforme au règlement (UE) 2018/848 (et ses amendements).*

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

N° de révision 8-03-2022 v11.2 (1003)